

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 07 juillet 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

21/059/VAT

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint Barnabé (A.C.A.L. du Village de Saint Barnabé), dans le 12^{ème} arrondissement, pour la réalisation d'animations lors des fêtes de fin d'année 2021 - Approbation d'une convention.

21-37128-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, notamment dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Créée en 1997, l'Association des Commerçants et Artisans de Saint Barnabé, dans le 12^{ème} arrondissement, regroupe 52 adhérents. Elle a pour objet de développer l'animation commerciale de ce quartier, de promouvoir le commerce de proximité dans ce noyau villageois et de représenter ses adhérents auprès des différents acteurs institutionnels.

En 2020, l'association a poursuivi son action. Malgré le contexte de crise sanitaire, elle a su s'adapter en prenant en charge notamment l'achat et la distribution de places de parking auprès du parking Carrefour Market pour la clientèle des commerçants. Elle a également mis en lumière le village lors des fêtes de fin d'année.

En 2021, elle souhaite également assurer l'illumination de l'ensemble du noyau villageois, ainsi que la mise en œuvre d'une animation musicale pour les fêtes de fin d'année. C'est à ce titre que l'association des commerçants et artisans de Saint Barnabé sollicite une subvention (EX018395).

Le coût prévisionnel de cette action est de 23 000 Euros.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 8 000 Euros à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (A.C.A.L. du Village de Saint Barnabé) pour la mise en place d'illuminations de fin d'année sur le noyau villageois et d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (A.C.A.L. du Village de Saint Barnabé) précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Vu LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1** Est attribuée une subvention de 8 000 Euros à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (A.C.A.L. du Village de Saint Barnabé) pour la mise en place d'illuminations de fin d'année sur le noyau villageois.
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent
- ARTICLE 4** La dépense correspondante sera imputée au budget 2021 sur les crédits gérés par le service commerce – code 40403, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 – fonction 94 – action 19172664.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**